

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE BOXNET CONSULTING

1. Dispositions générales

Les présentes conditions générales, établies en conformité avec l'article L 441-6 du Code de commerce, s'appliquent de plein droit à la vente effectuée directement par **BOXNET CONSULTING** de tous produits et services. Elles valent sur toute condition d'achat opposée, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents de l'acheteur. **BOXNET CONSULTING** se réserve le droit de modifier ses conditions générales de vente et ses tarifs à tout moment. Cette modification entrera en vigueur un mois après la publication des nouvelles dispositions. Les termes relatifs à des notions de vente, de fourniture ou d'achat des applications logicielles réalisées par **BOXNET CONSULTING**, doivent être entendus comme « cession de licence d'utilisation » entre les parties, n'entraînant aucun transfert de propriété.

2. Prix

Tous les prix facturés au Client sont ceux en vigueur au jour de l'enregistrement de la commande ou du renouvellement du contrat de maintenance, déduction faite le cas échéant de tous les rabais, remises et ristournes applicables. Les prix figurant sur toute proposition de prix communiqués par **BOXNET CONSULTING** sont exprimés en Euros hors taxes. Les prix sont fermes et non révisables à condition que la commande parvienne à **BOXNET CONSULTING** avant l'expiration du délai de validité indiqué sur la proposition de prix. A défaut de cette indication, ce délai est de 30 jours.

3. Protection des logiciels

Les logiciels fournis par **BOXNET CONSULTING** sont protégés par des clés de protection garantissant l'accès à l'utilisation des produits. Ces clés de protection se présentent sous forme software. Dans le cas de la perte ou du vol du système de protection le client devra produire une attestation sur l'honneur de cette perte ou vol.

4. Commandes

Les commandes devront parvenir à **BOXNET CONSULTING** sous forme écrite (par courrier, fax ou e-mail). Une commande ne lie **BOXNET CONSULTING** que si **BOXNET CONSULTING** confirme en interne cette commande. La commande acceptée par la direction de **BOXNET CONSULTING** est immédiatement ferme et définitive. Toutefois **BOXNET CONSULTING** se réserve le droit de soumettre l'exécution des commandes à des garanties préalables de paiement. Toute commande impliquera l'adhésion pleine et entière du Client au respect des obligations nées du Code de la propriété intellectuelle et des présentes conditions générales. Dans le cas d'un refus de commande, **BOXNET CONSULTING** informera par écrit de son refus et ce, dans un délai de 15 jours après la réception de la commande.

5. Facturation - Règlement

Le paiement à lieu au comptant à la date de règlement figurant sur la facture, par chèque, virement ou prélèvement SEPA en Euros (€). Tout règlement tardif ou partiel effectué par le client est imputé d'office sur les sommes restant dues. En cas de retard de paiement à l'échéance, des pénalités d'un montant égal à trois fois le taux de l'intérêt légal sont exigibles de plein droit, en application de l'article L 441-6 du Code de commerce. En cas d'impayé, après envoi d'une mise en demeure restée infructueuse, le client sera suspendu immédiatement et de plein droit, jusqu'à apurement du compte, sans préjudice de toute poursuite de droit ni de l'application de la clause de réserve de propriété. Conditions particulières : Un paiement échelonné suppose une mise en place préalable d'un échancier et une acceptation écrite de la direction de **BOXNET CONSULTING**.

6. Livraison

L'ensemble du (des) logiciel(s) sont livrés de manière informatique, via une adresse électronique ou courriel et un lien de téléchargement (sauf clause contraire du tarif en vigueur et à l'exception de toute demande de livraison spécifique qui sera facturée en sus). Tous droits de douane et taxes diverses exigibles relèvent de la seule responsabilité du Client. Les délais de livraison ou d'exécution mentionnés par **BOXNET CONSULTING** sont donnés à titre indicatif et ont pour point de départ la réception de la commande écrite du client. Les dépassements des délais de livraison ne peuvent pas être sanctionnés par des dommages et intérêt ou pénalités de retard. **BOXNET CONSULTING** fera toute diligence pour livrer dans les meilleurs délais les commandes acceptées. Toute date de livraison figurant sur un bon de commande ou sur tout autre document n'aura qu'une valeur indicative. Toutes livraisons sont faites au lieu de destination mentionné sur le bon de commande. Les produits livrés sont réputés conformes à la commande, à défaut de réclamation écrite du client dans un délai de 15 jours à compter de la livraison. L'obligation de **BOXNET CONSULTING** est limitée au remplacement du produit défectueux. **BOXNET CONSULTING** ne peut pas être tenu pour responsable des dommages (y compris la perte) que les produits pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit dès le moment de la livraison.

7. CONTRAT GOLD - Maintenance et assistance technique du (des) logiciel(s)

BOXNET CONSULTING assure la Maintenance et l'Assistance sur ses propres logiciels, lorsque celle-ci est commandée par l'utilisateur. La souscription au **CONTRAT GOLD** peut être livrée soit pour l'année civile complète, soit à compter du mois de souscription jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Tous les produits comportant une maintenance sont indissociables et vendus tels que présentés dans les différentes offres commerciales. Des conditions particulières sont consenties aux clients qui souscrivent un « contrat de maintenance ». Ce contrat de maintenance et assistance est reconductible par tacite. Les conditions sont accessibles en annexe.

La Maintenance et Assistance technique du (des) logiciel(s) édité par **BOXNET CONSULTING** comprend :

Les mises à jour correctives ==> Corrections de dysfonctionnements

Les mises à jour mineures ==> Modifications de fonctionnalités et des améliorations de convivialités et d'ergonomies.

Les mises à jour majeures ==> Nouvelles fonctionnalités et l'évolution des fichiers nécessitant la mise à jour et la transformation des fichiers de la base de données.

Les mises à jour comportent également la modification des guides électroniques d'utilisation selon nécessité et l'assistance technique téléphonique du (des) logiciel(s).

Attention, le **CONTRAT GOLD** ne comprend pas l'installation du (des) logiciel(s) et de ses différentes versions successives, ni l'assistance à l'utilisation, ni la formation. Ces prestations peuvent être fournies séparément par **BOXNET CONSULTING** suivant le tarif en vigueur.

8. Durée du CONTRAT GOLD / Résiliation

Tout contrat de maintenance et assistance **BOXNET CONSULTING** prend effet à dater du premier jour du mois de souscription et afin d'éviter toute discontinuité dans le service, ce contrat sera automatiquement et tacitement reconduit par périodes successives de douze (12) mois, au tarif en vigueur, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception sous préavis de 45 jours avant l'échéance. **BOXNET CONSULTING** se réserve le droit de résilier le présent contrat (**CONTRAT GOLD**), sans indemnité, en cas de manquement par le souscripteur à l'une quelconque des clauses mentionnées dans les présentes, non réparée malgré mise en demeure. **BOXNET CONSULTING** se réserve expressément le droit, sans indemnisation, de modifier à tout moment tout ou partie d'un produit ou d'un service ou de sa mise à jour, ainsi que le cas échéant sa présentation ou son support et d'interrompre la mise à jour d'un produit ou d'un service qui ne répondrait plus aux objectifs d'actualité éditoriale ou pour toute autre raison. Toutes dispositions du Code de la propriété intellectuelle restent applicables nonobstant la résiliation du contrat.

9. Droits de Propriété intellectuelle

BOXNET CONSULTING se réserve la propriété complète des logiciels qu'elle édite et de ses documentations, ainsi que tout droit, titre et intérêt relatif à ses mêmes logiciels à l'exclusion de ceux explicitement cédés dans la présente licence d'utilisation.

10. Clause pénale

Le recours au service d'un organisme de recouvrement ou à la voie judiciaire, auquel **BOXNET CONSULTING** se trouverait contraint, pour obtenir le règlement de factures impayées entraînera l'application d'une majoration de 10 % des sommes restant dues, à titre de clause pénale et sans préjudice des pénalités de retard prévues à l'article 4.

11. Droit d'utilisation et de reproduction

L'ensemble des logiciels **BOXNET CONSULTING**, des fonds documentaires, textes, ouvrages et illustrations auxquels **BOXNET CONSULTING** donne accès dans le cadre des produits et services visés aux présentes, directement ou sous licence d'un tiers, sont protégés par le droit d'auteur et par le droit des bases de données, conformément au Code de la propriété intellectuelle. **BOXNET CONSULTING** ne concède à son client qu'un droit d'utilisation personnel, non exclusif et non transférable, donc incessible. Le Client s'interdit de porter atteinte, directement, indirectement ou par l'intermédiaire de tiers, préposés ou collaborateurs, de quelque façon que ce soit, aux droits de **BOXNET CONSULTING**. La mise à disposition des produits et services électroniques suppose l'acceptation d'une licence d'utilisation, à caractère non exclusif et non transmissible à des tiers, formulée soit à la commande, soit le cas échéant par validation directe à l'écran lors de l'installation du produit. A défaut d'accord, le Client s'engage à interrompre l'installation et à restituer le produit, à ses frais. La licence est valable jusqu'à livraison de la mise à jour suivante. Cependant la durée de cette licence peut être prorogée sur demande de façon à prolonger la durée d'utilisation du dernier support par le Client, à ses risques et périls, compte tenu notamment de l'éventuelle modification des contenus. Le client s'interdit en outre de porter atteinte de quelque façon que ce soit aux droits de reproduction, représentation et autres détenus par **BOXNET CONSULTING**, y compris par application des articles L.342-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle relatifs aux bases de données. A l'exception de copies de sauvegarde à l'usage unique de l'utilisateur ayant réalisé l'installation du logiciel, aucune reproduction de tout ou partie du logiciel installé n'est permise. Il s'interdit également de procéder à toute reproduction, extraction ou réutilisation qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base de données, ainsi qu'à l'extraction ou à la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu de la base de données. Toute autre utilisation non prévue par le Code de la propriété intellectuelle est soumise à l'autorisation préalable et écrite de **BOXNET CONSULTING**.

12. Responsabilité

Le Client est seul responsable de la consultation, du choix, de l'utilisation et de l'interprétation du (des) logiciel(s) fournis par **BOXNET CONSULTING**, ainsi que des actes et conseils qu'il en déduit dans le cadre de sa pratique professionnelle. **BOXNET CONSULTING** ne pourra être tenu comme civilement responsable envers le Client ou des tiers de quelconque dommage direct ou indirect découlant de l'utilisation de ses logiciels et notamment consécutif à un résultat inexact, incomplet, mais aussi perte d'exploitation, perte de données ou toute autre perte financière résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser les produits et services commandés.

13. Droit applicable - Attribution de compétence

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. A défaut d'accord amiable entre les Parties, sur l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, tout litige sera porté sur l'initiative de la Partie la plus diligente, devant le Tribunal de Commerce de Paris, auquel les Parties font expressément attribution de compétence, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette compétence s'applique également en matière de référé.